



NOTE DE CADRAGE

Afin d'innover et de permettre le financement d'actions au plus proche des besoins de la population fourmiesienne, la commune de FOURMIES a souhaité mettre en place un budget participatif sur la thématique :

« L'IMPACT DE L'ALIMENTATION SUR LE SURPOIDS ET L'OBESITE INFANTILE »

1. CONTEXTE :

- Selon l'étude de l'ARS Hauts de France et l'OR2S sur « La nutrition santé dans les Hauts de France » en 2017, notre région serait l'une des plus touchées par le surpoids (52,3% des habitants du Hainaut) et l'obésité (environ 20% des habitants du Hainaut) et la pandémie n'a fait qu'augmenter ce constat, notamment chez les moins de 18 ans.
- Selon l'étude du CERIN (Centre de Recherche et d'Informations Nutritionnelles) menée en Avril 2021 sur « L'obésité infantile et le confinement » on constate que :
 - Près de 30 % des enfants déclarent en effet ressentir souvent une faim augmentée et 50 % de temps en temps. C'est l'après-midi (dans 70,5 % des cas) qui est la période la plus propice à ressentir cette sensation de faim accentuée. Ces augmentations de la faim peuvent expliquer la hausse des consommations de bonbons et de biscuits, mise en lumière par l'enquête.
 - 21,6 % déclarent avoir pratiqué une activité sportive régulièrement durant le confinement

2. OBJECTIFS :

Objectif général :

Promouvoir une alimentation saine et équilibrée pour lutter contre le surpoids et l'obésité infantile

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser les enfants à l'impact du sucre sur la santé
- Informer les enfants et parents de l'existence du sucre caché
- Sensibiliser les enfants à la pratique sportive
- Promouvoir une alimentation variée et saine tout en prenant en compte le budget des ménages.

3. FINANCEMENT :

- Les projets retenus seront financés à hauteur maximale de 2 000 € et dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée de 4 000 €.
- Ce financement est cumulable avec un autre financement si celui-ci porte bien sur les mêmes objectifs.

4. CONDITIONS D'ACCEPTATION :

- Etre une association fourmisiennne ou une instance de démocratie participative
- Les frais de structure ne pourront pas dépasser 20% de la subvention totale
- Compléter la « fiche projet » ci-jointe.

5. PUBLIC CIBLE :

- A minima 80% des personnes ciblées par ce projet devront être fourmisiennes.
- Le public pourra être partie prenante de la réflexion et de la mise en place de l'action.

6. CALENDRIER ET MODALITE DE VALIDATION DES PROJETS :

- 25 Novembre à 17h30 : Date limite de dépôt des dossiers
- Du 1^{er} au 15 Décembre : Passage à l'oral des porteurs de projet et instruction des dossiers par le jury de validation
- 20 Décembre : Retour de la commune au lauréat de cet appel à projet
- Juin 2022 : Date limite de mise en place du projet

7. SUIVI ET EVALUATION :

- Mettre en place deux comités de pilotage (un avant et un après le projet)
- Le bilan de chaque action est à produire dans les deux mois suivant la fin de l'action.

FICHE PROJET A ENVOYER A vmouronval@fourmies.fr

1 – NOM DE L'ACTION :

--

2 – LES OBJECTIFS DE L'ACTION :

--

3 – LE DEROULEMENT (OUTILS UTILISES) ET INDICATEUR D'EVALUATION :

--

4 – LE BUDGET PREVISIONNEL AVEC LES DEVIS JOINTS

Nom de l'action	Budget demandé à la commune

5 – CALENDRIER PREVISIONNEL

--